

**LETTRE D'INFORMATION AUX PORTEURS
DE L'OPCVM TIEPOLO GLOBAL FUND**

(Codes ISIN : PART C : FR0007033295)

Paris, le 30/03/2023

Objet : changement de dénomination TIEPOLO GLOBAL FUND devient TIEPOLO AMERIQUE

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du fonds commun de placement **TIEPOLO GLOBAL FUND**(ci-après « le FCP ») géré par **FINANCIERE TIEPOLO** et nous vous remercions de votre confiance.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Dans le cadre de la réorganisation de sa gamme de fonds, la société de gestion a décidé la division par 10 de la valeur liquidative et le changement de la dénomination en devenant « TIEPOLO AMERIQUE ».

Cette opération est motivée par le souhait d'offrir à sa clientèle un produit permettant potentiellement de mieux saisir les opportunités des marchés nord-américains.

Suite à cette opération, le FCP TIEPOLO GLOBAL FUND prendra la dénomination de « TIEPOLO AMERIQUE ».

A l'issue de ce changement, vous serez porteurs de parts du FCP TIEPOLO AMERIQUE qui peut être exposé aux risques liés aux marchés des actions nord-américaines, aux marchés des pays émergents, et aux actions de petite et moyenne capitalisation.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Cette opération entrera en vigueur le 11/04/2023

Vos parts du fonds seront multipliés par 10 et la valeur liquidative divisée par 10. L'opération se fera sur la valeur liquidative du 11/04/2023.

Attention, pour le bon déroulement de ces opérations, vous ne pourrez ni souscrire de nouvelles parts ni demander le rachat de vos parts du 05/04/2023 au 11/04/2023 après cut-off. Le FCP ayant une valorisation quotidienne, la dernière valeur liquidative du FCP TIEPOLO GLOBAL FUND (AMERIQUE) sur laquelle pourront s'exécuter des souscriptions ou des rachats avant l'opération, sera celle du 05/04/2023.



**Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.
Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours.**

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

Quel est l'impact de cette opération sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

- **Modification du profil rendement/risque : OUI**
- **Augmentation du profil rendement/risque : NON**
- **Augmentation potentielle des frais : NON**

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

Il n'y a aucun impact fiscal pour cette opération

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

Le SRI* (summary risk indicator) ou indicateur synthétique de risque et de performance, mesure le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. C'est une estimation du niveau de risque ainsi que du potentiel de rendement du fonds qui permet aux investisseurs de comparer la totalité des produits du marché sur une même échelle de risque, quel que soit le pays d'origine du fonds. Le SRRI du fonds diminue.



Voici les principales différences entre votre fonds actuel et votre futur fonds :

	Avant TIEPOLO GLOBAL FUND	Après TIEPOLO AMERIQUE
Objectifs et politique d'investissement		
Indicateur de comparaison	Il n'y a pas d'indicateur de référence compte tenu de l'objectif de gestion.	Il n'y a pas d'indicateur de référence compte tenu de l'objectif de gestion. Cependant, il sera tenu compte d'une comparaison avec l'indice S&P 500 (converti en euros) a posteriori
Stratégie d'investissement	<p>L'OPCVM adopte une stratégie de « buy and hold » à moyen long terme De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisation de tous secteurs, dont :</p> <p>De 0% à 50% aux marchés des pays émergents</p> <p>De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations, libellés en euro ou devises, dont</p>	<p>L'OPCVM adopte une stratégie à long terme.</p> <p>De 0% à 100% sur les marchés d'actions de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes tailles de capitalisation de tous secteurs, dont :</p> <p>De 50% à 100% aux marchés des pays nord-américains ; De 0% à 30% aux marchés des pays émergents ;</p> <p>De 0% à 50% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toutes notations, libellés en euro ou devises, dont :</p>
OPC d'OPC	au-delà de 20% de l'actif net	jusqu'à 10% de l'actif net
Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement	L'OPCVM peut détenir jusqu'à 50% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 30% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français et européen ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.	L'OPCVM peut détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger et jusqu'à 10% en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français et européen ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Profil de risque et de rendement																
Niveau de risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	<p>A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td style="background-color: #cccccc;">5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7	<p>INDICATEUR DE RISQUE</p> <p>← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td>1</td><td>2</td><td>3</td><td style="background-color: #cccccc;">4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td> </tr> </table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7										
1	2	3	4	5	6	7										



Souscripteurs concernés et profils d'investisseur type		
Durée de détention recommandée	<p>Le FCP TIEPOLO GLOBAL FUND s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion de leur épargne de type « buy and hold » dans une optique à long terme et qui peuvent accepter un risque en capital.</p> <p>La durée de placement recommandée est de 3 à 5 ans.</p>	<p>Le FCP TIEPOLO AMERIQUE s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion de leur épargne à long terme et qui peuvent accepter un risque en capital.</p> <p>La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.</p> <p>Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital</p>

Frais et commissions		
Modalités de calcul de la commission de surperformance	<p>Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :</p> <p>le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 3 % l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.</p> <p>La progression de la valeur liquidative de la part de l'OPC est comparée à une hausse annuelle de 3 %, en linéaire, prorata temporis. (après imputation des frais fixes de gestion).</p> <p>Elle est égale à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle et positive de 3% après imputation des frais de gestion fixes.</p>	<p>Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre :</p> <p>le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance de 5 % l'an et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.</p> <p>La progression de la valeur liquidative de la part de l'OPC est comparée à une hausse annuelle de 5%, en linéaire, prorata temporis. (après imputation des frais fixes de gestion).</p> <p>Elle est égale à 10% TTC au-delà d'une performance annuelle et positive de 5% après imputation des frais de gestion fixes.</p>



Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus du fonds ainsi que le Document d'Information Clé mis à jour sur le site internet de votre banque ou d'en faire la demande auprès de :

FINANCIERE TIEPOLO
7 rue de Tilsitt - 75017 Paris
Tél : 01 45 61 78 78

www.tiepolo.fr

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FINANCIERE TIEPOLO


FINANCIERE TIEPOLO
Société de gestion de portefeuilles
7 rue de Tilsitt - 75017 Paris
RCS Paris : 498 003 268 - APE : 6630z



ANNEXE I

A la suite de la division de la valeur liquidative, vous recevrez un nombre de parts du fonds **TIEPOLO AMERIQUE** calculé sur la base de la valeur d'échange définie ci-après.

La parité d'échange sera déterminée selon la formule suivante :

A titre d'exemple, si la division était intervenue le **03/03/2023** :

Fonds: TIEPOLO AMERIQUE

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
PART C : FR007033295	16 271 256.99	129 828.7579	125.32

Au 04/032023 : Fonds: TIEPOLO AMERIQUE

	Actif net (€)	Nombre de parts	Valeur liquidative (€)
PART C : FR007033295	16 271 256.99	1 298 287.5790	12.53

En conséquence, si la division était intervenue le 03/03/2023 :

- En échange d'une part C du fonds les porteurs de parts de ce fonds se verraient remettre 10 parts C du fonds. Aucune soulte ne serait versée.